

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

GOLF

Année 2024-2025

Nouveautés 24-25



GOLF

SOMMAIRE

TITRE I : DEFINITION des CHAMPIONNATS	2
Article 1 : Les championnats	2
Article 2 : Les catégories d'âge	2
Article 3 : Le championnat Promotionnel et le championnat Elite	2
TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS	3
Article 4 : Obligations	3
Article 5 : Conditions d'accès et modalités de qualification	3
Article 6 : Les Jeunes Officiels	3
Article 7 : Tenue vestimentaire de compétition	3
Article 8 : Titres et récompenses	3
Article 9 : Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL	4
Article 10 : Dispositions particulières	4
TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	5
Article 11 : Les réserves et les réclamations	5
Article 11.1 : Les réserves	5
Article 11.2 : Les réclamations	5
Article 11.3 : La commission des réclamations et litiges de la compétition	5
Article 11.4 : Les sanctions	5
Article 12 : Le dopage	5
TITRE IV : PROGRAMME des EPREUVES	6
Article 13 : Déroulement des épreuves	6
Article 13.1 : Championnat Elite	6
Article 13.2 : Championnat Promotionnel	7
Article 14 : Conditions particulières	7

GOLF

TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

L'UGSEL organise chaque année un championnat national par équipe toutes catégories Elite et Promotionnel sous réserve de répondre à l'article 14 des règlements généraux

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

Une seule catégorie : chaque équipe (en promo comme en Elite) est constituée obligatoirement de 5 participant·es, collègue et/ou lycée, filles et/ou garçons. Ces rencontres permettent la mixité.

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE

Conformément à l'article 23 des Règlements Généraux (RG)

Championnat Promotionnel :

Ce championnat est réservé aux joueurs non classés ou ayant un index supérieur ou égal à 45 au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Championnat Elite :

Ce championnat est ouvert à tous les élèves sous réserve que la somme des index soit supérieure ou égale à 20 dans chaque binôme au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Classement vérifiable sur le site : www.ffgolf.org

TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS

Tout élève se doit de respecter la charte éthique

Les licences UGSEL seront vérifiées à l'accueil du championnat en même temps que les licences FFG (contrôle des index)

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATION

Conformément aux articles 15 à 19 des RG

Les qualifications sont effectuées par la Commission Sportive Territoriale qui dispose, d'un contingent fixé chaque année par la Commission Technique Nationale et d'un quota éventuel d'équipes qualifiées supplémentaires. Le nombre d'équipes engagées en filière Elite comme en filière Promotionnelle peut regrouper 18 équipes maximum selon les conditions d'accueil de l'organisateur.

Les relevés de qualifiés devront être envoyés obligatoirement avant la date limite de qualification à l'UGSEL Nationale et validés avec le responsable de la CTN Golf.

S'il n'y a pas de responsable territoriale, les qualifications sont validées conjointement par les services nationaux de l'UGSEL et le responsable national de la commission.

Qualifications exceptionnelles :

En cas d'impossibilité de participation aux championnats qualificatifs (pour raisons médicales, convocation à un examen ou concours, cas de force majeure...), une qualification exceptionnelle peut être accordée en référence à l'art. 18.1 des règlements généraux

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

Chaque équipe (en promo comme en Elite) est constituée obligatoirement de 5 participant-es dont un Jeune Officiel. Ce Jeune Officiel peut devenir joueur si les conditions d'index sont respectées.

Si une équipe ne peut fournir de Jeune Officiel elle pourra demander à l'organisateur ou à un autre établissement d'en fournir un : dans ce cas le JO ne pourra être joueur et ne pourra être classé avec l'équipe. En revanche, il pourra le cas échéant être certifié HNS.

Le Jeune Officiel devra se référer aux documents en annexe. Il est garant du déroulement des parties qu'il accompagne et devra avoir un comportement et une tenue correcte :

En cas de non-respect, l'équipe pourra être sanctionnée.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Référence à l'article 10 RG et en conformité avec les règlements de la FFG

Le polo de l'établissement ou au moins des polos de même couleur sont obligatoires. Le pantalon ou bermuda de la même couleur est conseillé

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Les titres et récompenses seront attribués conformément à l'article 24 des RG.

GOLF

ARTICLE 9 : STATUT DE HNS MODALITES D'ACCES AUX ATTESTATIONS ET CERTIFICATION JO UGSEL

Référence aux art. 11, 14.2 et 14.3 des RG

Un JO pourra valider le HNSS à condition d'avoir :

- fait la demande lors de l'inscription de l'équipe aux Championnats de France
- obtenu la note minimum de 15/20 au QCM sur la connaissance des règles FFG et étiquettes de golf (le jour de l'arrivée)
- fait valider la charte du JO par le responsable des JO ou un membre de la CTN lors d'un suivi de partie de 18 trous (ou 2 boucles de 9 trous)

Les résultats ne seront donnés qu'en fin de championnat.

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les joueurs engagés en championnat de comité ou de territoire dans la catégorie Elite ne pourront pas changer de championnat au cours de la même année. A l'inverse, un joueur engagé en championnat de comité ou de territoire dans la catégorie Promotionnelle pourra intégrer la catégorie Elite pour intégrer une équipe.

Tout jeune présentant un handicap reconnu peut intégrer une équipe avec des conditions d'aménagement possible :

Guides, voiturettes, chariots électriques, départs avancés, ... La CTN donnera son avis sur les mesures prises avant le championnat en cas de demande au plus tard à la date limite de l'organisation du championnat territorial notifiée dans le calendrier national.

TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 11 : LES RESERVES ET LES RECLAMATIONS

ARTICLE 11.1 : LES RESERVES

Référence à l'article 28 des RG

ARTICLE 11.2 : LES RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne pourra être faite après la signature des cartes.

Les réserves concernant la qualification d'un concurrent doivent être introduites avant le début de l'épreuve concernée auprès de la CTN. Dans le cas d'un litige sur la qualification d'un concurrent, le juge-arbitre ou le président du jury est saisi du différend. En cas de désaccord, le concurrent ou son responsable d'établissement peut porter recours devant le jury d'appel de la décision du juge-arbitre ou du président du jury et le concurrent peut participer " sous réserve ".

Les réserves et réclamations concernant les installations et le matériel ou les questions qui surgissent au cours de l'exécution du programme doivent être faites, au maximum 30 minutes après la proclamation du résultat de l'épreuve concernée et s'il s'agit d'une épreuve qualificative, avant un éventuel tour suivant. Elles doivent en premier lieu être faites oralement au juge-arbitre ou au président du jury suivant les sports, par le concurrent lui-même ou un dirigeant qualifié agissant en son nom. Le concurrent ou son responsable d'établissement peut porter recours devant le jury d'appel de la décision du juge-arbitre ou du président du jury. Le recours sera formulé par écrit et signé du concurrent ou de son dirigeant.

ARTICLE 11.3 : LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

Référence à l'article 28.3 des RG

ARTICLE 11.4 : LES SANCTIONS

Référence à l'article 29 des RG

ARTICLE 12 : LE DOPAGE

Référence à l'article 30 des RG

GOLF

TITRE IV : PROGRAMME DES EPREUVES

ARTICLE 13 : DEROULEMENT DES EPREUVES

ARTICLE 13.1 : CHAMPIONNAT ELITE

13.1.1 : 1^{re} phase

- Strokeford* : 18 trous afin de constituer un classement (sans modification d'équipe).

En cas d'égalité entre 2 équipes, le départage se fait trou par trou à partir du handicap 1.

13.1.2 : 2^e phase

Constitution de poules selon les résultats obtenus à la 1^{re} phase puis 3 rencontres en match-play greensome** de 9 trous pour la constitution d'un classement final.

Si 8 équipes 1 poule de 8 (classement de 1 à 8)

Si 10 équipes 1 poule de 8 ,1 poule de 2 (classement de 1 à 8, de 9 à 10)

Si 12 équipes 1 poule de 8, 1 poule de 4 (classement de 1 à 8, de 9 à 12)

Etc

En cas d'égalité sur un match :

Play off sur 1 trou (choisi par le CO) avec reconstitution possible des binômes (en maintenant les exigences d'index),

Si nouvelle égalité : concours d'approches (choisi par le CO)

LEXIQUE

***strokeford**

Tous les coups sont comptés jusqu'à un maximum de 8 (quel que soit le par)

Après 8 coups joués, si la balle n'est pas rentrée dans le trou, elle est obligatoirement relevée et il sera noté 9 sur la carte de score.

****greensome**

Chaque départ des boules respectives, les 2 joueurs du "camp" jouent chacun une balle, choisissent celle qui convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle.

Match play :

Deux camps (deux joueurs ou deux équipes) s'affrontent trou par trou. Un trou est gagné par le "camp" qui entre sa balle avec le plus petit nombre de coups.

Les différents repères de départ seront placés en fonction de la difficulté du parcours par un responsable CTN, un responsable de l'organisation et un membre de la FFG.

Cas général :

Départs blancs : Garçons index inférieur ou égal à 10

Départs jaunes : Garçons index compris entre 10.1 et 36

Départs bleus : Filles index inférieur ou égal à 10

Départs rouges : Filles index compris entre 10.1 et 36

Cas particuliers : à voir avec la CTN lors de la visite préalable.

Les index pris en compte pour les départs étant ceux du 1^{er} jour de la compétition.

GOLF

Composition des tableaux :

À la suite de la 1^{re} phase, un classement des équipes est effectué, ensuite les poules sont constituées :

1^{re} poule de 8 :

¼ de finale : 1^{er} rencontre 8^e
2^e rencontre 7^e
3^e rencontre 6^e
4^e rencontre 5^e

½ finale

Finale

Même principe pour les matchs de classement des poules suivantes.

ARTICLE 13.2 : CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

13.2.1 : 1^{re} phase

- Strokeford* : 9 trous afin de constituer un classement (sans modification d'équipe)

En cas d'égalité entre 2 équipes, le départage se fait trou par trou à partir du handicap 1.

13.2.2 : 2^e phase

Constitution de poules selon les résultats obtenus à la 1^{re} phase puis 3 rencontres en match-play greensome** de 9 trous pour la constitution d'un classement final.

Si 8 équipes : 1 poule de 8 (classement de 1 à 8)

Si 10 équipes : 1 poule de 8, 1 poule de 2 (classement de 1 à 8, de 9 à 10)

Si 12 équipes : 1 poule de 8, 1 poule de 4 (classement de 1 à 8, de 9 à 12)

Etc...

En cas d'égalité sur un match :

Play off sur 1 trou (choisi par le CO) avec reconstitution possible des binômes (en maintenant les exigences d'index),

Si nouvelle égalité : concours d'approches (choisi par le CO)

Les différents repères de départ seront placés en fonction de la difficulté du parcours par un responsable CTN, un responsable de l'organisation et un membre de la FFG

Départs garçons

Départs filles

Composition des tableaux

Idem Catégorie Elite.

ARTICLE 14 : CONDITIONS PARTICULIERES

Reconnaissance du parcours

Il est possible d'effectuer une reconnaissance du parcours la veille de la compétition, mais uniquement à pied. Aucune reconnaissance du parcours en jouant ne sera autorisée

Matériel non autorisé

Tous instruments de mesures connectés ou non sont interdits sur le parcours en catégorie Promotionnelle, mais autorisés en catégorie Elite

Les chariots électriques et voitures également (sauf dérogation pour handicap accordé par le comité d'organisation et sur demande préalable : voir art 10 du règlement spécifique)

GOLF

Coaching

Les enseignants ou les accompagnateurs (munis de la licence d'encadrant) sont autorisés à communiquer avec leurs élèves entre deux trous uniquement (de la sortie de green, jusqu'au départ suivant)

En cas de manquement avéré une sanction sera appliquée pouvant aller :

- en Strokeford : 2 points de pénalité à chaque manquement
- en Match Play : perte d'un ou de plusieurs trous jusqu'à match perdu

Cas particulier

En cas de blessure ou de maladie d'un des membres de l'équipe pendant le championnat, le comité d'organisation fournira dans la mesure du possible un JO de substitution afin que l'équipe puisse poursuivre la compétition

La composition d'une équipe peut être modifiée pour chaque match-play sous réserve que les conditions d'index soient respectées

Les compositions d'équipes doivent être déposées au secrétariat ou au recording avant le départ.